



SRef : CA2016/08

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 JANVIER 2016

DÉLIBÉRATION PORTANT ADOPTION DE TARIF (PARTICIPATION COLLOQUE)

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du **22 janvier 2016** réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JOURDAN,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable et publique,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ **adopte le tarif unique de 20 € de participation pour un colloque international de l'Equipe d'Accueil (EA) CLIMAS "The Enclave in the anglophone world » prévu du 11 au 12 mars 2016 (cf. 1 document en pièce jointe à la présente délibération).**

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 22 janvier 2016.

Nombre de membres présents	14
Nombre de membres représentés	4
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	18
Nombre de votes pour	18
Nombre de votes contre	0

Le Président,

Signé

Jean-Paul JOURDAN.

Publié le : 25/02/2016

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le: 28/01/2016